

2025/333

NB

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES



SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le quinze septembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune de Toulouges, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal située parc de Clairfont, sous la présidence de Monsieur Nicolas BARTHE, Maire.

Date de la convocation : 09/09/2025	Présents : Aurélie PASTOR-BARNEOUD, Thierry SEGARRA, Stéphanie GOMEZ, Eric BOSQUE, Pascale MICHEL, Patrice PASTOU, Sandra FERRER, Vanessa BLAY, Sandrine RABASSE, Rudy KLEIN, Martial MIR, Franck DE LA LLAVE, Isabelle OSTERSTOCK, Patrick LANNES, Fabrice SCHORDING
Nombre de conseillers :	Absents excusés ayant donné procuration : Serge CIVIL procuration à Pascale MICHEL, Bernard PAGES procuration à Eric BOSQUE, Michel PLAZA procuration à Patrick LANNES
En exercice : 27	Absents excusés : Florian GUZDEK
Présents : 15	Absents : Jean Charles FESQUET, Fabien BATLLE
Votants : 18	Secrétaire de séance : Audrey CALVET

SEMOP LES HALLES DE LA DISTILLERIE Approbation du rapport d'activité 2024

Thierry SEGARA expose :

Les représentants des collectivités au sein des entreprises publiques locales (EPL ; SEML ; SEMOP ; SPL) doivent faire un rapport annuel à leur collectivité, ainsi que le prévoient les dispositions du 14e alinéa de l'article L. 1524-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par l'article 210 de la loi 3DS n° 2022-217 du 21 février 2022 .

Ce rapport a donc pour objectif de donner aux membres de l'organe délibérant une information complète sur l'entreprise, de nature à assurer la transparence de son fonctionnement et permettre son contrôle.

Thierry SEGARA rappelle que le rapport d'activité 2024 de la SEMOP validé lors de son Assemblée générale du 28 juillet 2025, a été envoyé aux élus avec la convocation du conseil municipal. Il demande à l'assemblée de se prononcer sur ce rapport

Où l'exposé de son rapporteur, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DECLARE avoir pris connaissance du rapport d'activité 2024 de la SEMOP Les Halles de la Distillerie, validé lors de son Assemblée générale du 28 juillet 2025.

APPROUVE le rapport rapport d'activité 2024 de la SEMOP Les Halles de la Distillerie.



2025/334
NB

Fait et délibéré les jour, mois en an que dessus,
Pour extrait certifié conforme
Délibération rendue exécutoire par publication ou notification

à compter du 17/09/2025

Fait à Toulouges, le 16 septembre 2025
Le Maire,


Nicolas BARTHE



Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte consécutivement à sa transmission en préfecture.
INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Président dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.
INFORME que le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

DELIBERATION PUBLIEE et MISE EN LIGNE le : 17/09/2025